

9.3.10. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (ISPF)



Adresse géographique du siège	15 rue Edouard Ahnne - Immeuble UUPA - PAPEETE
Adresse postale	BP 395 – 98713 Papeete
Téléphone	40 47 34 34
Télécopie	40 42 72 52
Courriel	ispf@ispf.pf
Site internet	www.ispf.pf
Page Facebook	Institutdelastatistique delaPolynésiefrançaise
Horaires d'ouverture	Au public : Lundi à Jeudi : 7h30 à 13h30 Vendredi : 7h30 à 12h00
Directeur : Mme. Nadine JOURDAN	

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 76-50 du 9 juillet 1976

Texte d'organisation : Arrêté n° 770 CM du 13 août 1985

Modifications réglementaires intervenues en 2024 :

Arrêté n° 646 CM du 14 mai 2024 rendant exécutoire la délibération n° 1-2024 ISPF du 23 février 2024 du conseil d'administration de l'Institut de la statistique de la Polynésie française, portant approbation du programme d'enquêtes statistiques de l'Institut de la statistique de la Polynésie française pour l'année 2024

Arrêté n° 647 CM du 14 mai 2024 rendant exécutoire la délibération n° 2-2024 ISPF du 23 février 2024 du conseil d'administration de l'Institut de la statistique de la Polynésie française, fixant le quota d'heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées par les agents de l'Institut de la statistique de la Polynésie française pour l'année 2024

Arrêté n° 1187 CM du 25 juillet 2024 rendant exécutoire la délibération n° 7-2024 ISPF du 26 juin 2024 portant adoption du compte financier de l'Institut de la statistique de la Polynésie française pour l'exercice 2023 et affectation de son résultat

Arrêté n° 633 CM du 14 mai 2024 rendant exécutoire la délibération n° 4-2024 ISPF du 23 février 2024 du conseil d'administration de l'Institut de la statistique de la Polynésie française, portant adoption du budget primitif de l'Institut de la statistique de la Polynésie française pour l'exercice 2024

Arrêté n° 1188 CM du 25 juillet 2024 rendant exécutoire la délibération n° 14-2024 ISPF du 26 juin 2024 portant adoption de la décision budgétaire modificative n° 1 de l'Institut de la statistique de la Polynésie française pour l'exercice 2024

Arrêté n° 2144 CM du 20 novembre 2024 rendant exécutoire la délibération n° 17-2024 ISPF du 25 octobre 2024 du conseil d'administration de l'établissement de l'Institut de la statistique de la Polynésie française, portant adoption de la décision budgétaire modificative n° 2 pour l'exercice 2024

Attributions : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	496 457 045	9 148 434	505 605 479
Dont subventions reçues de la Polynésie française	473 071 954		436 732 678
Dépenses (F CFP)	416 309 538	2 274 051	418 583 589
Résultats (F CFP)	80 147 507	6 874 383	87 021 890
Montant du fond de roulement	En valeur : 192 276 millions F CFP au 31/12/2023 En nombre de jours : 108		

Bilan social de l'établissement du 1er janvier au 31 décembre 2024 :

- Montant total des traitements de base : **300 906 907 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **87 409 494 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **1 062 693 F CFP net**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **3 992 400 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **2 767 860 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1		13			2	9				24	50,00
B/CC2		2	8			3				13	27,08
C/CC3		4	3			4				11	22,92
D/CC4											
D/CC5											
Total		19	11		2	16				48	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

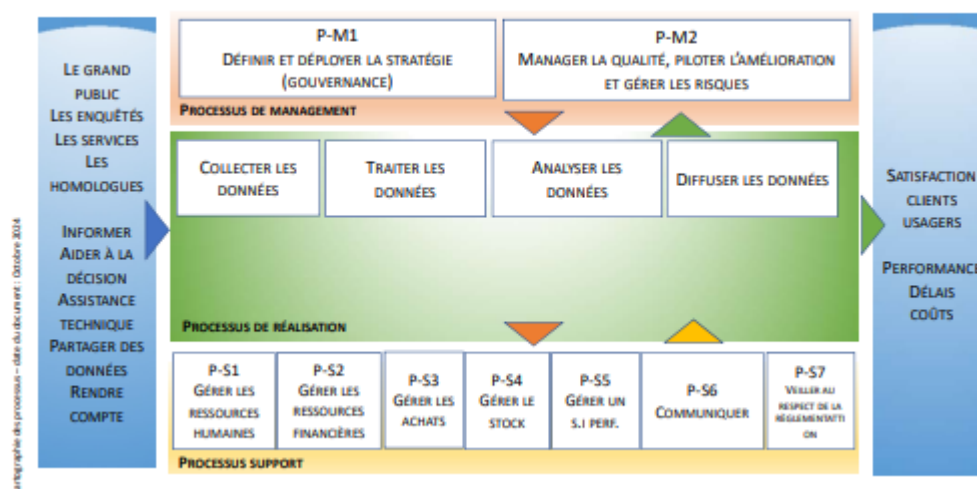
DATE D'ELABORATION : 02/2021

DATE DE MISE A JOUR : Mise à jour en cours. Finalisation prévue en 04/2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES :

Les processus de l'ISPF



Les missions de l'ISPF sont définies par l'article 2 de la délibération n° 76-50 du 09/07/1976 modifiée portant création de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (remplacé, délibération n° 99-57, article 1^{er}), JO PF n° 19 du 15/09/1976 p.673

L'institut territorial de la statistique sera chargé, notamment :

- d'établir, rassembler et mettre à jour les statistiques relatives à la démographie et au mouvement des personnes et des biens ;
- de coordonner les méthodes, les moyens et les travaux statistiques des administrations et des collectivités publiques et des organismes privés subventionnés ou contrôlés par les collectivités publiques ;
- de remplir une fonction du conseil technique en matière d'organisation et de traitement des statistiques ;
- de donner et de tenir à jour l'inventaire permanent de l'économie ;
- d'entreprendre des recherches et études sur les questions statistiques ou économiques ;
- de diffuser ou publier éventuellement les résultats de ses travaux sans mettre en cause le secret statistique ;
- de favoriser le développement des sciences statistiques et des recherches économiques relevant de sa compétence tout en assurant la formation de personnels spécialisés ;
- d'assurer éventuellement la coordination de l'emploi des moyens mécanographiques ou informatiques du secteur public ou contrôlé et, dans la mesure du possible, des travaux de ce type pour des services ou organismes extérieurs ;
- de procéder à l'exécution de recensements approximatifs par voie de sondages ;
- d'assurer la liaison avec les services nationaux, internationaux ou étrangers similaires ;
- d'élaborer les comptes économiques rapides de la Polynésie française ;
- d'élaborer des diagnostics et des prévisions sur la situation économique de la Polynésie française.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : Elaboré pour la période de crise Covid-19

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation*)

- Généralisation de l'utilisation des tablettes pour les enquêtes (action aboutie)
- Bilan ergonomique et amélioration des postes d'accueil finalisés par l'achat de bureaux électriques et de casques téléphones pour les agents recevant les usagers (action aboutie)
- Processus d'accueil des nouveaux arrivants avec remise de la charte informatique et de la notice d'information aux agents concernant le traitement de leurs données personnelles (action aboutie)
- Processus de transmission des procédures au sein du département administratif et financier et avec le directeur adjoint (en cours jusqu'au 31/07/2025, date du départ à la retraite du directeur adjoint)
- Dématérialisation des numéros de courrier départ (action aboutie)
- Création d'un nouveau département, le département enquêtes (mise en place le 01/02/2025, action aboutie)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	N'est pas un outil animé par la DSI		
LinkedIn	N'est pas un outil animé par la DSI		
Facebook	N'est pas un outil animé par la DSI		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Trello	N'est pas un outil animé par la DSI		

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Mes.démarches.pf	Demande de NIR de la part des usagers Demande de SIRENE de la part des usagers	Toutes les démarches sont proposées de façon dématérialisée mais de nombreux usagers préfèrent encore se déplacer	Des difficultés à dématérialiser les transmissions avec les communes (difficultés informatiques)